



Title	Le mouvement de la persuasion dans les Provinciales et dans les Pensées
Author(s)	Régent-Susini, Anne
Citation	Gallia. 2025, 64, p. 217-227
Version Type	VoR
URL	https://hdl.handle.net/11094/102164
rights	
Note	

The University of Osaka Institutional Knowledge Archive : OUKA

<https://ir.library.osaka-u.ac.jp/>

The University of Osaka

Le mouvement de la persuasion dans les *Provinciales* et dans les *Pensées*

Anne Régent-Susini

Dans son célèbre *Dieu caché*¹⁾, Lucien Goldmann défendait puissamment l'idée d'une «rupture idéologique» entre *Provinciales* et *Pensées*, que séparerait une crise majeure vécue par Pascal et ayant abouti à une montée en puissance d'un pessimisme radical. Pourtant, le philosophe Henri Gouhier (qui avait dirigé la thèse de Goldmann) souligne au contraire que les *Pensées* se situent à l'intersection de deux entreprises : la controverse contre les catholiques relâchés (dans la lignée des *Provinciales*) et la controverse contre les libertins²⁾, rencontre qu'objectiveraient en quelque sorte, au plan matériel, les grandes feuilles qu'utilise Pascal à la fois pour rédiger les «petites lettres» et, en 1657, pour noter des pensées portant aussi bien sur les penseurs pyrroniens que sur les erreurs des jésuites et sur les miracles. Or si certaines «pensées» sont ainsi directement et explicitement liées à la controverse contre les jésuites, et si beaucoup sont contemporaines des *Provinciales* ou des *Écrits des Curés de Paris* qui continuent le même combat, une simple lecture suffit à révéler des points de divergence entre ces deux ensembles textuels.

Invitée à explorer la rhétorique mise en œuvre dans les *Provinciales* et dans les *Pensées*³⁾, je souhaiterais m'arrêter sur quelques points de tension, tout en tenant à distance le double effet de lecture que cette comparaison pourrait produire. Surauctorial d'abord : faire comme si Pascal était l'auteur unique des *Provinciales*⁴⁾ comme des *Pensées*. Télologique ensuite, orienté vers cette «œuvre» canonique entre toutes, en dépit de son instabilité foncière, que sont les *Pensées-de-Pascal* ; le risque serait de lire les *Provinciales* en fonction de la manière dont elles ont «préparé» les *Pensées*. Sans prétendre échapper complètement à ce double écueil, je propose de faire un double pas de côté. D'une part, ma perspective restera centrée sur Pascal, non comme auteur

1) L. Goldmann, *Le Dieu caché. Étude sur la vision tragique dans les Pensées de Pascal et dans le théâtre de Racine*, Paris, Gallimard, 1959.

2) H. Gouhier, *Blaise Pascal. Conversion et apologétique*, Paris, Vrin, 2000.

3) Cet article se fonde sur la communication donnée à l'Université d'Osaka grâce au généreux soutien du projet de Kakenhi (JSPS) de Shintaro Suzuki (24K16029).

4) Voir, pour les *Provinciales*, P. Kuentz, «Un discours nommé Montalte», *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 71^e année, n° 2 (Mars-Avril 1971), p. 195-206 ; ainsi que la communication récente de Yasushi Noro, «Les *Provinciales* et le rôle de Pascal dans la polémique janséniste» (<https://sites.google.com/view/grihl-ce-que-jaurais-dit/toutes-les-contributions/yasushi-noro>)

unique, mais comme «configurateur»⁵⁾ principal des *Provinciales* et à plus forte raison des *Pensées*, quelle que soit l'histoire éditoriale complexe de ces écrits. D'autre part, j'espère mettre à distance le risque téléologique en proposant non pas de reconstituer l'élaboration progressive d'une pensée, mais plutôt de saisir les mouvements d'une pensée au travers des diverses configurations argumentatives par lesquelles elle nous parvient, configurations argumentatives qui visent à agir de telle ou telle manière, à tel ou tel moment, sur tel ou tel type de lecteur.

La reconfiguration de certains thèmes

Il ne s'agira évidemment pas pour moi, dans les limites de cet article, de prétendre à une quelconque exhaustivité : je me concentrerai sur trois thèmes, liés entre eux et présents dans les *Provinciales* comme dans les *Pensées*, qui me paraissent particulièrement sensibles pour le premier public de ces textes, à savoir les milieux mondains et robins.

La visibilité de la vérité

Le premier, la question de la visibilité de la vérité dans le monde, n'est pas seulement soulevé par le surgissement des miracles. Il se trouve également amené par d'autres motifs liés eux aussi à la défense de Port-Royal, comme en témoigne la pensée 956-791, proche d'un passage de la 3^e «petite lettre» : «Cette proposition serait catholique dans une autre bouche, ce n'est que dans M. Arnauld que la Sorbonne l'a condamnée.»⁶⁾ La formulation qu'on trouve dans les *Pensées* est plus générale : «Une proposition est bonne dans un auteur et méchante dans un autre»⁷⁾. Elle est aussi plus paradoxale, même accompagnée de la précision qui suit : «Oui, mais il y a donc d'autres mauvaises propositions» ; elle peut ainsi rejoindre le thème de l'instabilité de la vérité, ou du moins de sa formulation, et suggérer à sa manière le caractère insaisissable des critères du vrai (voir aussi plus loin sur le même feuillet : «Je croyais qu'il y avait une opinion contre une opinion.»⁸⁾).

-
- 5) Je risque ce néologisme pour désigner la part sans doute centrale prise par Pascal dans la mise en forme stratégique des matériaux rassemblés par les collaborateurs, sans pour autant chercher à aplatiser les complexes opérations de coauteur·alité qui caractérisent toute la genèse au sens large, c'est-à-dire incluant aussi ce qu'on nomme désormais «genèse éditoriale», voire «post-éditoriale», des *Provinciales*. Voir A. Réach-Ngô, «Peut-on parler de «genèse éditoriale» au XVI^e siècle ? Présentation», *Seizième Siècle*, N° 10, 2014, p. 7-14 ; ainsi que R. Mahrer, «La genèse post-éditoriale : un champ de recherches ouvert par la philologie numérique», *Revue d'histoire littéraire de la France*, Vol. 116(3), 2016, p. 573-594.
- 6) B. Pascal, *Les Provinciales*, éd. L. Cognet et G. Ferreyrolles, Paris, Classiques Garnier, 2010 [désormais *Pr*], p. 164.
- 7) L956-S791. Les références aux *Pensées* sont données d'après le site <https://www.penseesdepascal.fr/>, consulté le 15 octobre 2024 ; le premier chiffre correspond à la numérotation de l'édition Lafuma, le second à la numérotation de l'édition Sellier.
- 8) Voir <https://www.penseesdepascal.fr/Hors/Hors41-moderne.php>.

Le thème des miracles⁹⁾, travaillé d'abord dans le sillage de la Sainte-Épine, permet lui aussi de poser cette question de la visibilité du vrai dans l'état postlapsaire. En effet, dans une lettre écrite à M^{le} de Roannez, l'approbation officielle du miracle de la « Sainte Épine », jusque là demeuré caché tout comme la vérité de la foi de Port-Royal demeurait méconnue, donne lieu à une vaste méditation sur le verset XLV, 15 d'Isaïe, « Véritablement tu es un Dieu caché » : Dieu ne se fait paraître qu'à « peu de personnes » par des « coups extraordinaires », mais le plus souvent se retire dans un « étrange secret », « impénétrable à la vue des hommes », de même que la divinité du Christ, ou encore sa présence dans le pain et le vin de l'Eucharistie, sont indécelables pour beaucoup¹⁰⁾. Or comme on sait, les *Pensées* vont reprendre cet argument proprement polémique pour l'élargir en un argument apologétique : dans l'état postlapsaire, la vérité ne peut apparaître à l'homme que mêlée parmi les faussetés. Si même le miracle, qui devrait précisément constituer le signe divin le plus manifeste, défend en vain la vérité aux yeux des hommes aveuglés¹¹⁾, *a fortiori* les vérités d'ordre humain sont condamnées à demeurer ambivalentes, sans que l'homme puisse percevoir avec certitude si ce sont ou non des vérités. D'où, sur un grand feuillet recto-verso, « multidirectionnel » et presque entièrement autographe, qui selon l'enquête génétique de Pol Ernst¹²⁾ appartient à la première strate rédactionnelle des *Pensées* (même s'il est visiblement écrit en au moins deux phases), l'apparition du thème du pyrrhonisme. Cette apparition pourrait paraître paradoxale, puisqu'à la même époque les *Provinciales* luttent précisément contre une forme de relativisme moral dont relèvent selon elles les casuistes laxistes ; sur le feuillet évoqué plus haut figurent du reste plusieurs pensées qui visent manifestement les jésuites et leur laxisme moral. Or on trouvera sous ce titre « Pyrrhonisme » apparemment si éloigné du cadre moral des « petites lettres » la reprise d'un motif très saillant dans les *Provinciales*, celui de l'homicide :

Pyrrhonisme.

Chaque chose est ici vraie en partie, fausse en partie. La vérité essentielle n'est point ainsi, elle est toute pure et toute vraie. Ce mélange la déshonore et l'anéantit. Rien n'est purement vrai, et ainsi rien n'est vrai en l'entendant du pur vrai. On dira qu'il est vrai que l'homicide est mauvais. Oui, car nous connaissons bien le mal et le faux. Mais que dira-t-on qui soit bon ? La chasteté ? Je dis que non, car le monde finirait. Le mariage ? Non, la

9) Voir sur cette question la magistrale étude de T. Shiokawa, *Pascal et les miracles*, Paris, Nizet, 1978.

10) Voir Pascal, *Oeuvres complètes*, éd. J. Mesnard, Paris, Desclée de Brouwer, 1992, t. III, p. 1035-1036.

11) Sur ce qu'engage chez Pascal, le fait de « ne pas voir » les miracles, voir H. Kawakami, « Voir autre chose que ce que je vois. La vision chez Pascal », thèse de doctorat dactylographiée, Université Lumière - Lyon 2, 2024, p. 111-113.

12) P. Ernst, *Les Pensées de pascal : géologie et stratigraphie*, Oxford, Voltaire Foundation, 1996.

continence vaut mieux. De ne point tuer ? Non, car les désordres seraient horribles, et les méchants tueraient tous les bons. De tuer ? Non, car cela détruit la nature. Nous n'avons ni vrai ni bien qu'en partie, et mêlé de mal et de faux.¹³⁾

D'un côté, le meurtre représente par excellence le mal que la loi naturelle inscrite en chaque homme lui permet de connaître pour tel – savoir purement négatif, mais opératoire, et même déterminant dans les *Provinciales*. C'est en effet sur lui que se fondait leur auteur pour vilipender des casuistes ayant perdu contact même avec cet interdit minimal, dans le cadre d'un argument *a fortiori* là encore ; si les jésuites n'ont même plus *conscience* de ce savoir moral minimal, à plus forte raison ils n'ont plus conscience d'aucun autre savoir moral :

Les permissions de tuer, que vous accordez en tant de rencontres, font paraître qu'en cette matière vous avez tellement oublié la loi de Dieu, et tellement éteint les lumières naturelles, que vous avez besoin qu'on vous remette dans les principes les plus simples de la religion et du sens commun ; car qu'y a-t-il de plus naturel que ce sentiment qu'un particulier n'a pas droit sur la vie d'un autre ?¹⁴⁾

Pourtant, dans la pensée précédemment citée, vraisemblablement contemporaine des *Provinciales*, Pascal fait place à l'argument inverse : il doit être permis de tuer, quand certains individus menacent trop gravement l'ordre social. En réalité la contradiction n'est qu'apparente, car dans ce second cas, c'est la collectivité, représentée par l'institution judiciaire, qui peut légitimement mettre à mort, en aucun cas les individus comme tels. Cette exception à l'interdit de tuer était d'ailleurs déjà présente dans la 14^e lettre citée à l'instant, puisque celle-ci ajoutait :

Mais parce qu'il a plu à sa Providence de conserver les sociétés des hommes, et de punir les méchants qui les troublient, il a établi lui-même des lois pour ôter la vie aux criminels ; et ainsi ces meurtres, qui seraient des attentats punissables sans son ordre, deviennent des punitions louables par son ordre, hors duquel il n'y a rien que d'injuste.¹⁵⁾

C'est donc dès le départ que la pensée pascalienne se révèle dialectique, tenant toujours, dans les *Provinciales* comme dans les *Pensées*, «les deux bouts de la chaîne», ici proscription et légitimation de la mise à mort.

L'institution judiciaire

Toutefois, la convergence entre les *Provinciales* et les *Pensées* est loin d'être totale concernant le traitement de l'institution judiciaire. Celle-ci, en effet,

13) L729-S611.

14) *Px*, 14^e lettre, p. 369-370.

15) *Ibid.*, p. 370-371.

est évoquée très différemment dans certaines des plus célèbres pensées. Comme en témoigne le passage de la 14^e *Provinciale* cité ci-dessus, les «petites lettres» présentent en effet les tribunaux civils comme un recours contre les désordres en général, et contre les abus des jésuites et de leurs alliés, ecclésiastiques en particulier. Ce sont bien eux qui se dressent contre les abus d'un Jean d'Alba, des simoniaques, des duellistes. De même, la 8^e lettre souligne la probité et la clairvoyance des juges : «Je trouve bien étrange qu'ils [les juges] s'opposent à vos probabilités [...] puisqu'elles leur sont si favorables.»¹⁶⁾ Mieux encore, la 14^e lettre évoque ainsi ces «juges chrétiens» qui ont «proportionné les lois civiles à celles de l'Évangile, de peur que la pratique extérieure de la justice ne fût contraire aux sentiments intérieurs que des Chrétiens doivent avoir»¹⁷⁾. Il faut prendre au sérieux ce terme de *proportion*, qui devait pour un mathématicien comme Pascal conserver un sens précis : si la valeur des lois humaines n'est nullement absolue, elles constituent non seulement un «garde-fou» (certes imparfait mais adapté à la condition déchue de l'homme), mais encore une *figuration* de la justice divine, dont elles respectent fidèlement la proportion¹⁸⁾.

Les *Pensées*, au contraire, dressent des juges un portrait volontiers ridicule et dérisoire, tout particulièrement – et cela est bien sûr significatif – dans la célèbre pensée L44-45/S78 intitulée «Imagination», avec son impitoyable description de la pompe des juges et des médecins, qui reprend la critique montagnienne des fausses grandeurs. On connaît également la saynète du magistrat pouffant de rire au sermon :

Ne diriez-vous pas que ce magistrat dont la vieillesse vénérable impose le respect à tout un peuple se gouverne par une raison pure et sublime et qu'il juge des choses par leur nature sans s'arrêter à ces vaines circonstances qui ne blessent que l'imagination des faibles ? Voyez-le entrer dans un sermon où il apporte un zèle tout dévot, renforçant la solidité de sa raison par l'ardeur de sa charité. Le voilà prêt à l'ouïr avec un respect exemplaire. Que le prédicateur vienne à paraître, si la nature lui a donné une voix enrouée et un tour de visage bizarre, que son barbier l'ait mal rasé, si le hasard l'a encore barbouillé de surcroît, quelques grandes vérités qu'il annonce, je parie la perte de la gravité de notre sénateur. (L44-45/S78)

Comment le magistrat jugerait-il une cause avec rigueur si, alors même qu'il

16) *Pr*, 8^e lettre, p. 249.

17) *Pr*, 14^e lettre, p. 382.

18) Voir J. Mesnard, «Valeurs absolues et valeurs relatives chez Pascal», dans *Pascal, Port-Royal, Orient, Occident. Actes du colloque de l'Université de Tokyo, 27-29 septembre 1988*, Paris, Kluncksieck, 1991, p. 364.

était arrivé avec «la solidité de sa raison» et «l'ardeur de sa charité», il laisse son esprit, voire son âme, démissionner devant une apparence marquée par des défauts en eux-mêmes insignifiants ? Et si un magistrat aussi expérimenté que respecté, dont l'intelligence et la morale semblent exemplaires, se montre ainsi vulnérable à la puissance disruptive de l'imagination, qu'en sera-ce pour ses collègues plus jeunes et moins solides (au plan intellectuel, moral, spirituel) ?

Quand ce n'est pas l'imagination, c'est l'intérêt qui vient grever la justice humaine – du côté des avocats cette fois :

Et combien un avocat bien payé par avance trouve-t-il plus juste la cause qu'il plaide ! Combien son geste hardi la fait-il paraître meilleure aux juges dupés par cette apparence ! Plaisante raison qu'un vent manie et à tout sens ! (L44-45/S78)

On notera que pas plus que chez Montaigne (qui fournit l'intertexte principal ici), l'avocat n'est ici à proprement parler hypocrite : l'intérêt aveugle sa raison au point qu'il se trompe lui-même, et par là trompe les juges, les principaux acteurs de l'institution judiciaire se trouvant ainsi dessaisis de la faculté de jugement qui est au cœur de leur mission.

Y a-t-il, là encore, contradiction ? À un moment où Port-Royal, persécuté par les tribunaux ecclésiastiques, confie sa défense aux autorités politiques et compte sur le Parlement pour le défendre contre les décisions prises par l'Assemblée du Clergé, attribuer fiabilité et probité aux juges civils vaut déclaration de confiance qui appuie la demande de soutien et valorise les alliés potentiels, sans impliquer que les *Provinciales* n'«absolutisent» d'une quelconque manière la justice civile.

Du reste, dès les *Provinciales* se trouvait suggérée une possible faiblesse des juges : la 8^e lettre mentionne l'existence de «juges corrompus»¹⁹⁾ ; la 13^e admet qu'en certaines circonstances «la vigilance des magistrats» a pu être «trompée» par les jésuites²⁰⁾. La 14^e expose les multiples précautions prises dans le cas d'un tribunal susceptible de prononcer une condamnation à mort : ils doivent être au moins sept, dont «aucun qui n'ait été offensé par le criminel, de peur que la passion n'altère ou ne corrompe son jugement»²¹⁾ – tant les passions guettent même les juges pourtant choisis pour leur «probité» et leur «suffisance», tant le corps peut à tout moment venir tyranniser l'esprit. La composante pyrrhonienne des *Pensées* est donc déjà en germe dans les *Provinciales*, même au sujet de cette figure apparemment si révélatrice du contraste entre les deux œuvres qu'est la figure du juge.

19) *Pr*, 8^e lettre, p. 248.

20) *Pr*, 13^e lettre, p. 364.

21) *Pr*, 14^e lettre, p. 383.

Par ailleurs, dans les *Pensées*, la dénonciation de la faiblesse de l'avocat ne valait pas dénonciation de la corruption des magistrats : s'il y a corruption, c'est celle de la raison humaine elle-même, et elle n'est pas due à la somme versée, mais à la Chute – car c'est bien la Chute qui a subverti la hiérarchie de nos facultés. La faille n'est pas éthique, elle est épistémique ; elle n'est pas liée à la faiblesse de la volonté, mais à la faiblesse de la raison – en sorte que se trouve ici conduit le procès de l'homme et non pas celui de l'institution judiciaire. De ce point de vue, les perspectives de Pascal ne sont pas sans rapport avec celles de La Bruyère. Toutefois, même si leurs anthropologies sont toutes deux largement augustinianes, elles ne sont pas totalement superposables : là où le juge Sannion de La Bruyère (qui passe son temps à produire des signes extérieurs de noblesse, au lieu de prendre le temps de juger correctement) manifeste sa faiblesse par un mouvement centrifuge de projection incessante vers l'extérieur²²⁾, vers le paraître, vers la production de signes sociaux, le juge des *Pensées* manifeste sa faiblesse par un mouvement centripète qui fausse le rapport intérieur qu'il entretient avec son propre jugement : sous l'effet de facteurs extérieurs (la somme reçue), il s'en remet à sa raison pour qu'elle justifie une décision motivée en fait par son intérêt.

L'honneur

Le motif de l'honneur fournira un dernier exemple de la manière dont certains thèmes se trouvent reconfigurés en fonction des situations et des dispositifs argumentatifs expérimentés dans les *Provinciales* et dans les *Pensées*. Dans le lexique du XXI^e siècle, cette notion renvoie à une vertu individuelle sous-tendue par une forme d'intégrité et de fidélité à soi et à sa parole ; or, au XVII^e siècle, l'*honneur* désigne d'abord le soin mis à ne pas ternir son rang et sa lignée – ce qui peut impliquer, notamment, de tuer des gens en duel. L'*honneur* est donc moins le nom d'une exigence morale personnelle que le nom d'une représentation collective qui vaut engagement au nom de ce groupe qu'est la famille, et en vertu de laquelle (mais est-ce *vertu* ?) on accomplit, ou on se sent tenu de donner, ou de subir, la mort. L'*honneur* se trouve donc assez souvent lié à l'idée d'une violence légitime, et c'est pourquoi cette notion, en apparence si positive, se révèle comme une valeur si problématique dans les textes pascaliens.

Déjà très présent dans les *Provinciales*, en particulier dans la 7^e lettre, l'*honneur* reparaît tout au long des *Pensées*. Rien d'étonnant à cela, si l'on considère qu'étant au centre de l'éthique aristocratique, il constitue un sujet nodal dans les manuels de casuistique de l'époque. Dans les *Provinciales*, il est

22) J. de La Bruyère, *Les Caractères*, Paris, Librairie générale française, 1995, «De la Ville», 10, p. 296-298.

essentiellement assimilé au «point d'honneur» : certaines pensées liées directement aux «petites lettres» reprennent cette association, en envisageant l'honneur du point de vue de la casuistique du duel (voir L722-S602). D'autres, cependant, lui donnent une portée plus ample. Ainsi, les pensées correspondant à ce que Pol Ernst identifie comme la première strate rédactionnelle en font un exemple particulièrement représentatif de la tendance de l'homme au divertissement. L'honneur, lié à un système éducatif qui est en fait une éducation à l'illusion, par lequel les hommes se transmettent des valeurs imaginaires, n'est plus associé à la violence et à l'homicide ; il se trouve au contraire vidé de sa substance, voire de sa gravité et assimilé à une fiction sociale, presque à un conte pour enfants – ce n'est pas un hasard si cette pensée s'ouvre sur l'évocation de l'enfance et se clôt sur celle du jeu :

Divertissement.

On charge les hommes, dès l'enfance, du soin de leur honneur, de leur bien, de leurs amis, et encore du bien et de l'honneur de leurs amis. On les accable d'affaires, de l'apprentissage des langues et d'exercices. Et on leur fait entendre qu'ils ne sauraient être heureux sans que leur santé, leur honneur, leur fortune et celles de leurs amis soient en bon état, et qu'une seule chose qui manque les rendra malheureux. Ainsi on leur donne des charges et des affaires qui les font tracasser dès la pointe du jour. Voilà, direz-vous, une étrange manière de les rendre heureux. Que pourrait-on faire de mieux pour les rendre malheureux ? Comment, ce qu'on pourrait faire ? Il ne faudrait que leur ôter tous ces soins, car alors ils se verrraient, ils penseraient à ce qu'ils sont, d'où ils viennent, où ils vont. Et ainsi on ne peut trop les occuper et les détourner, et c'est pourquoi, après leur avoir tant préparé d'affaires, s'ils ont quelque temps de relâche, on leur conseille de l'employer à se divertir, à jouer et à s'occuper toujours tout entiers. (L139-S171)

Si la poursuite de l'honneur est un mal, ce n'est plus parce qu'elle peut mener à ce péché capital qu'est l'homicide : c'est parce qu'elle empêche l'homme de contempler sa misère pour se tourner véritablement vers Dieu. Elle est un mal tourné exclusivement vers soi-même. L'honneur, qui se voulait précisément *distinction*, perd tout caractère distinctif : non seulement il ne distingue personne, mais il n'est plus qu'un des multiples divertissements humains, il correspond à une tendance qui n'a rien de spécifiquement aristocratique, mais au contraire se manifeste au cœur de tout homme, quel que soit sa condition sociale. À ce titre, cette thématique est susceptible de toucher tout homme, qu'il soit ou non issu de la noblesse.

Cependant, les pensées les plus saillantes concernant l'honneur (L89-S123,

L90-S124 et L92-S126) n'ont pas été rangées dans la liasse «Divertissement», mais dans la liasse «Raison des effets» (et correspondent selon Pol Ernst à une strate de rédaction plus tardive). L'honneur se trouve alors inséré dans la dynamique herméneutique progressant de l'opinion du peuple à celle des chrétiens parfaits, en passant par celles des demi-habiles, des habiles et des dévots²³⁾. Il ne s'agit plus ici de préserver son propre honneur ou celui de ses amis, mais de s'interroger sur les pratiques honorifiques envers un tiers : honneur de l'autre et non honneur de soi. Là encore, il n'est donc plus nécessaire d'être aristocrate pour être concerné par le problème de l'honneur ; ce déplacement permet là encore au thème de l'honneur de toucher un public sociologiquement bien plus large que le public prioritairement visé par la querelle des *Provinciales* :

Raison des effets.

Cela est admirable : on ne veut pas que j'honore un homme vêtu de brocatelle, et suivi de sept ou huit laquais. Et quoi, il me fera donner les étrivières, si je ne le salue. Cet habit, c'est une force. C'est bien de même qu'un cheval bien enharnaché à l'égard d'un autre. Montaigne est plaisant de ne pas voir quelle différence il y a, et d'admirer qu'on y en trouve, et d'en demander la raison. *De vrai*, dit-il, *d'où vient*, etc. (L89-S123).

«Fantôme»²⁴⁾ dans la 14^e Provinciale, l'honneur, dès lors, se trouve «re-substantialisé», non plus parce que ses conséquences peuvent être graves et même fatales (dans le duel né du «point d'honneur»), mais parce que, intégré dans une chaîne de causalité socio-politique plus complexe, il y trouve une forme de justification – au moins partielle : non seulement l'«habit» est «une force», mais surtout «les chrétiens parfaits» honorent «les personnes de grande naissance» «par une autre lumière supérieure», parce que l'ordre humain, dans toute son imperfection et son arbitraire, est voulu par Dieu comme convenant à l'état de l'homme déchu et permettant une forme de bien public – ce que développeront les *Discours sur la condition des Grands*. L'argument moral de la polémique contre les jésuites est devenu apologétique : même comme exigence collective, l'honneur est réhabilité (on passe du prestige du nom et la lignée, valeur illusoire, au bien public, valeur réelle), et il apparaît en outre comme exigence morale individuelle²⁵⁾ – d'où l'emploi du terme en bonne part dans la pensée L714-S592, pourtant liée aux *Provinciales* : «Gens sans parole, sans foi, sans honneur, sans vérité, doubles de cœur...».

23) Voir H. Yamajo, «La critique de l'apparence chez Pascal», p. 70-71. DOI : https://www.jstage.jst.go.jp/article/littera/6/0/6_61/_pdf-char/ja. Consulté le 9 juin 2024.

24) *Pr.*, 14^e lettre, p. 386.

25) Sur «cette grandeur phénoménologique manifestée par l'inaliénable besoin de la reconnaissance de l'estime d'autrui», voir P. Lyraud, «Les fantômes de l'honneur. Pascal, lecteur du *Cid*», *Courrier Blaise Pascal*, 44 | 2022, p. 50.

Conclusion

On le voit : en envisageant ces motifs non comme des thèmes ou des éléments constitutifs d'une vision du monde (qui pourrait parfois sembler se dérober sous les contradictions), mais comme des objets de pensée pris dans des stratégies argumentatives diverses, la question de la cohérence d'ensemble de la *Weltanschauung* pascalienne se pose un peu différemment.

D'une part en raison de la coauctorialité qui caractérise assurément les *Provinciales*, et qui n'est pas absente des *Pensées* telles qu'elles nous sont parvenues (même si les *Provinciales* relèvent plus d'une pensée de groupe que les *Pensées*, dont on peut considérer qu'elles relèvent principalement d'une pensée individuelle). On notera qu'au plan méthodologique, cette coauctorialité n'empêche pas de s'interroger sur la manière dont certaines thématiques se trouvent configurées dans l'un et l'autre ensembles d'écrits : Pascal rédigeant les écrits qu'on appellera *Pensées* non seulement se rappelle l'entreprise collective des *Provinciales*, mais y est encore, bien souvent, engagé et y puise donc au moins en partie son inspiration.

D'autre part, en ne séparant pas le traitement de tel ou tel thème du dispositif argumentatif dans lequel il s'insère ou semble destiné à s'insérer (ce second cas réclamant naturellement plus de prudence), on s'autorise à assouplir même l'approche plus traditionnellement auctoriale qui a souvent été adoptée envers ces écrits et de mettre en perspective, sans les annuler, les tensions à l'œuvre entre les *Provinciales* et les *Pensées*, voire à l'intérieur de chacun de ces ensembles.

Certes, la difficulté à cerner le public auquel s'adresse Pascal, ou encore l'hétérogénéité de ce public (les *Provinciales* s'adressent aux jésuites, mais surtout à ce que nous appellerions le «grand public cultivé» ; un certain nombre de *Pensées* s'adressent à l'incroyant, mais aussi au chrétien tiède, etc.), ainsi que l'incertitude foncière concernant la destination précise de ces «papiers d'un mort» que sont les *Pensées* : tout cela ne facilite pas l'interprétation proprement rhétorique de ces écrits. Par ailleurs, les *Provinciales* et les *Pensées* ne sont pas «adressées» de la même manière : si les premières ont une visée communicative et agissante immédiate, à qui s'adressent les écrits réunis sous le nom de *Pensées* ? Il n'y a sans doute pas de réponse unique à cette question, tant les *Pensées* peuvent être envisagées comme une sorte de laboratoire de relations au lecteur beaucoup plus diversifiées que celles que construisent les *Provinciales*. Bien des *pensées* préparent très vraisemblablement un dispositif textuel puissamment adressé, mais sans doute certaines, en elles-mêmes, ne s'adressent-elles à personne – interrogeant alors la notion même de rhétorique, ou invitant à l'élargir.

Mais dans l'ensemble, il paraît indéniable que cette dimension argumentative est centrale dans les *Pensées* comme dans les *Provinciales*. Or elle semble parfois minorée lorsqu'on cherche, en particulier dans les *Pensées*, «la» pensée de Pascal – désir compréhensible et même nécessaire, mais qui peut nous porter à faire comme si la pensée de Pascal était exposée pour elle-même, de manière arhétorique, dans ces écrits, alors que nous avons accès à cette pensée par l'intermédiaire d'écrits qui sont pour la plupart des dispositifs persuasifs ou des préparations de dispositifs persuasifs se caractérisant, comme on sait, par une forte polyphonie. En dépit des zones de fragilité ou des points aveugles que recèle inévitablement l'approche «stratigraphique» de Pol Ernst, celle-ci invite à penser la manière dont, à une certaine époque de la vie de Pascal, plusieurs entreprises argumentatives s'entremêlent, la réflexion se développant alors non pas dans une sorte d'autonomie souveraine, mais dans le cadre d'engagements rhétoriques partiellement simultanés mais distincts, et par là propices à déployer pleinement le caractère foncièrement dialogique de la pensée pascalienne : le juge est à la fois respectable et dérisoire, parce qu'il s'agit de s'adresser d'un côté aux juges civils comme juges, au cœur d'une institution figurant une justice plus haute, de l'autre aux hommes qu'on vise à déprendre de toutes les grandeurs et certitudes terrestres ; l'importance sociale de l'honneur est à la fois illusoire (ou nocive) et justifiée, parce qu'il s'agit à la fois de relativiser l'importance de l'honneur pour les aristocrates et de le réinscrire, à l'intention de tous, dans l'ordre voulu par Dieu pour le monde d'après la Chute, etc. En somme, si Pascal «tient les deux bouts de la chaîne», c'est aussi parce que ce dialogisme foncier se nourrit d'une pensée qui s'élabore et se précise dans des dialogues polémiques avec des interlocuteurs très variés, dans des perspectives ou avec des objectifs argumentatifs eux-mêmes différents. Si la mort a figé en quasi-reliques les pensées de Pascal, la pensée de Pascal, elle, est toujours en mouvement, dans ce mouvement par lequel elle s'adresse constamment à l'autre pour le mettre lui-même en mouvement²⁶⁾.

(Université Sorbonne nouvelle, EA174 (FIRL))

26) Comme le montre L. Thirouin à partir de l'opusculo «Sur la conversion du pécheur», la conversion selon Pascal est continue et progressive. En ce sens, la mise en mouvement du public des *Provinciales* n'est pas de nature foncièrement différente de la mise en mouvement du chrétien tiède ou de l'incroyant auxquels s'adressent certaines *pensées*. Voir L. Thirouin, «Pascal ou les continuels commencements de la conversion», *Communio*, n° 290(6), 2023, p. 17-31. <https://doi.org/10.3917/commun.290.0017>. Consulté le 12 février 2025.